

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF :

- **5 octobre** : L'EIOPA a publié une série de [questions-réponses](#) sur la régulation.
- **19 octobre** : L'EIOPA a publié une deuxième série de [questions-réponses](#) sur la régulation.
- **23 octobre** : [L'EIOPA](#) et les deux autres autorités européennes de surveillance - l'Autorité bancaire européenne et l'Autorité européenne des marchés financiers - ont reçu [une demande](#) de la Commission européenne de publier des rapports récurrents sur les principales catégories d'investissement de détail, d'assurance et de produits de retraite.
- **25 octobre** : L'EIOPA a publié [une mise à jour](#) sur les projets de cohérence des modèles internes afin de renforcer la cohérence et la convergence en matière de surveillance dans l'Union européenne.
- **26 octobre** : [EIOPA](#) : Publication du [tableau de bord de risques](#) du second trimestre 2017. Ce rapport montre une évolution relativement stable de l'exposition au risque du secteur de l'assurance dans l'Union Européenne.
- **30 octobre** : G. Bernardino, président de l'EIOPA a accordé [une Interview à l'AGEFI](#). Il y aborde notamment les revues de S2 attendues prochainement.
- **30 octobre** : L'EIOPA a publié [une première série d'avis](#) concernant les simplifications du calcul du SCR. La seconde série d'avis sera émise en février 2018.

REPORT D'IDD

La Directive européenne sur la Distribution d'Assurances (IDD), dont les actes délégués ont été adoptés le 21 septembre par la Commission européenne, doit être transposée en droit luxembourgeois au plus tard le **1^{er} octobre 2018**. [Le Parlement Européen](#) a suivi la recommandation de la commission ECON du 10 octobre dernier de reporter l'entrée en vigueur de la fameuse directive dont la date butoir était pourtant fixée au 23 février 2018. « Le Parlement estime que le délai de transposition de la directive (UE) 2016/97 devrait être maintenu au 23 février 2018, mais demande à la Commission d'adopter une proposition législative fixant la date de mise en application au 1^{er} octobre 2018 », faute de pouvoir publier les directives de mise en application dans les délais. Les directives de mise en application d'IDD ne sont effectivement pas encore publiées et devraient l'être en janvier 2018.

Pour rappel, l'objectif d'IDD est le renfort de la protection des épargnants, l'adaptation des placements proposés par rapport à leur profil d'investisseur, ainsi qu'apporter toute transparence sur les systèmes de rémunération de tous les intermédiaires.

REVISION DE LA DIRECTIVE 2009/103/CE SUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE

La Commission Européenne a annoncé en juillet dernier qu'elle avait l'intention de soumettre la MID (« Motor Insurance Directive »), adoptée en 2009, au [programme REFIT](#) de l'EIOPA, qui examine les moyens d'améliorer l'efficacité des lois européennes. [Une consultation publique](#) était ouverte jusqu'au 20 octobre pour répondre aux modifications proposées à la directive.

L'évaluation REFIT doit porter sur toutes les composantes de la Directive, et couvre à la fois l'évaluation et l'étude d'impact. Sans préjudice des résultats de l'évaluation, plusieurs questions précises ont déjà été identifiées comme susceptibles d'être pertinentes pour une analyse d'impact. C'est dans ce contexte que l'évaluation REFIT se concentrera principalement sur les sujets suivants, tout en couvrant l'ensemble de la

directive :

- la portabilité de l'historique des déclarations de sinistres (utilisées pour calculer des remises);
- le rôle et fonctionnement des fonds de garantie automobile (également dans le cas d'insolvabilité de l'assureur);
- les montants minimaux de couverture;
- les contrôles d'assurance;
- la terminologie;
- le champ d'application de la Directive (affaire C-162/13, dite "arrêt Vnuk");
- les véhicules autonomes;
- le transfert de véhicules.

Les réponses à cette consultation fourniront d'importantes orientations à la Commission Européenne pour la préparation, si cela s'avère pertinent, d'une proposition formelle d'amendement de la Directive.

ACTUALITES FORSIDES ET EVENEMENTS

- **8 et 9 Novembre 2017:** Formation ILAC: [« Data Science – Théorie et exemples pratiques »](#)
- **23 Novembre:** [5^{ème} édition de « l'ACA Insurance Day »](#)
- **30 Novembre 2017:** Conférence ILAC: [« Géopolitique et mondialisation, quels risques sont assurables ? »](#)

Mornings Forsides France (PARIS) :

- **7 novembre 2017 :** [« IFRS 17 ».](#)
- **23 novembre 2017 :** [« LCB-FT : comment s'organiser et adapter ses procédures ? ».](#)

Les mornings Forsides permettent de valoriser des points dans le cadre d'un plan de formation continue.

[Pour en savoir plus](#)

FORSIDES RECRUTE UN ACTUAIRE

Débutant ou avec une première expérience dans le secteur de l'assurance ou du conseil.

[Postuler ici.](#)

CONTACTS

- T. +352 27 860 576 – Arnaud COHEN
- T. +32 485 40 70 54 – Xavier COLLARD
- T. +352 621 20 48 07 – Jean-Paul ANDRE-DUMONT
- T. +352 691 995 471 – Marie UZUREAU

Pour recevoir les prochains Actu'Air Forsides:
communication@forsides.lu

RÉFÉRENCES

- [Revue REFIT de la MID](#)
- [Consultation de la revue REFIT pour la révision de la directive 2009/103/CE sur l'assurance automobile](#)
- [Directive \(UE\) 2016/97 IDD](#)
- [Texte du Parlement européen sur la décision du report d'IDD](#)